

FORMATION A LA SECURITE ROUTIERE EN ENTREPRISE

PUBLIC ET PRE- REQUIS :

- Toute personne utilisant régulièrement ou occasionnellement un véhicule pour les besoins de son activité professionnelle,
- Toute personne voulant mettre en place un plan d'action sur ce risque en entreprise,
- Savoir lire, écrire.

OBJECTIFS :

Rappel des différents points de sécurité lors de la conduite d'un véhicule et les risques encourus.

PRINCIPE D'ACTION :

Echange d'expérience entre les participants au fur et à mesure des thèmes abordés avec des mises en situation théorique.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Axées sur le vécu des personnes et leurs besoins spécifiques,
- Mise à disposition d'une salle de réunion.

SANCTION :

- Une attestation de participation

Objectif global :

Au terme de la formation, le participant devra être capable de :

- Evaluer les risques routiers, aborder un déplacement routier dans les différentes circonstances en relation avec les règles de sécurité, adopter un comportement face à une situation d'urgence.

Thèmes et objectifs spécifiques de la formation :

Evaluation des risques :

*Les chiffres des accidents de la route
Les causes ou circonstances d'accident
L'adéquation du véhicule
Le matériel de sécurité dans le véhicule
Le chargement du véhicule à la réglementation
Le contrôle technique des véhicules
La sécurité des véhicules (sécurité active et passive)*

Le déplacement :

*La signalisation routière (les panneaux)
Les règles de sécurité (priorité, les feux, les stops, sens giratoire)
Les règles de circulation (route, autoroute) (jour, nuit)
Les conditions climatiques (pluie, neige, verglas, brouillard)
La sécurité des autres usagers (deux roues, véhicules légers, véhicules lourds, véhicules particuliers et véhicules prioritaires)
L'organisation de ces déplacements*

Le conducteur :

*Les différents conducteurs (jeune, personne âgée, nerveux, cool)
Les différents types de véhicules
Les différentes catégories de permis de conduire
Les documents pour conduire
Le permis à points
La santé du conducteur
Les règles de sécurité
Non respect des règles (ceinture de sécurité, téléphone au volant)*

Les situations d'urgences :

*Le comportement en cas d'accident (le principe du P A S protéger, alerter, secourir)
Les règles du constat à l'amiable.*